

À VOUS LA RÉGION



RENTRÉE  
Janvier - février  
2019

RÉUSSISSEZ VOTRE PARCOURS  
DE FORMATION DANS LE SECTEUR

**SANITAIRE  
ET SOCIAL**

BÉNÉFICIEZ D'UNE  
**BOURSE**





## BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

La Région Île-de-France accompagne les élèves  
et étudiants des formations sanitaires  
et sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux,  
sans condition d'âge, et constitue un complément  
de revenu.



**Estimez le montant de votre bourse  
en fonction de votre situation grâce  
au simulateur sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*Attention, la simulation est indicative  
et ne vaut pas attribution.*



**Inscrivez-vous en ligne du  
mercredi 9 janvier au lundi 11 mars 2019  
sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

*Attention : en tant qu'étudiant des formations sanitaires  
et sociales, vous relevez de la bourse de la Région  
Île-de-France, et non de celle du Crous.*





## QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France :



### Formations sanitaires

- Aide-soignant,
- Ambulancier,
- Auxiliaire de puériculture,
- Ergothérapeute,
- Infirmier,
- Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- Masseur-kinésithérapeute,
- Puéricultrice,
- Pédicure-podologue,
- Psychomotricien,
- Sage-femme,
- Technicien de laboratoire médical.



### Formations sociales

- Accompagnant éducatif et social,
- Assistant de service social,
- Conseiller en économie sociale et familiale,
- Éducateur de jeunes enfants,
- Éducateur spécialisé,
- Moniteur-éducateur,
- Technicien de l'intervention sociale et familiale.

### + IMPORTANT

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation vous donne droit à une bourse.



## D'AUTRES AIDES RÉGIONALES



**Vous avez obtenu une mention très bien  
à votre baccalauréat en juin 2018 ?  
Vous pouvez bénéficier de l'aide  
au mérite de la Région.**

*Informations sur le site [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)*



**Vous êtes âgé de 16 à 28 ans inclus ?  
Afin de favoriser l'accès aux soins de  
santé et de prévention, la Région  
Île-de-France participe au financement  
de votre complémentaire santé  
sous certaines conditions.**

*Plus d'infos au 0980 98 01 59 (appel non surtaxé)*



**⊕ UNE QUESTION ?**  
Des conseillers vous  
répondent.

Appelez au  
01 53 85 73 84  
(coût d'un appel  
local)

Ou écrivez à  
[fss@iledefrance.fr](mailto:fss@iledefrance.fr)





## AVEZ-VOUS PENSÉ AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION ?

Pour réussir votre parcours de formation,  
vous devez vous assurer, au préalable,  
que votre formation pourra être financée  
pendant toute sa durée.

Selon votre statut et votre situation, une prise en charge  
du coût de votre formation peut vous être proposée.

• Si vous êtes  
**en poursuite  
d'étude,**

la Région peut  
prendre en charge  
le coût de votre  
formation.

• Si vous êtes  
**demandeur  
d'emploi,** inscrit  
dans une agence  
Pôle emploi depuis  
au moins 6 mois,

la Région peut prendre en  
charge le coût de votre  
formation. Vous bénéficiez  
alors du statut de  
stagiaire de la formation  
professionnelle continue.



• Si vous êtes  
**salaré,**

vous pouvez bénéficier  
d'un financement auprès  
de votre employeur.  
Renseignez-vous auprès  
de votre employeur ou  
du FONGECIF  
d'Île-de-France  
([www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)).

(sous réserve de l'avancée de  
la réforme de la formation  
professionnelle)



Rapprochez-vous de votre établissement pour  
en savoir plus sur les financements mobilisables  
pour votre formation.



## **VOUS ÊTES EN FORMATION POST-BAC ?**

**Vous pouvez bénéficier des services  
du Crous Logement/Santé/Restauration.  
Vous rencontrez des difficultés ?  
Les assistantes sociales du Crous  
sont à votre écoute.**



[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)

[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

**⊕ Un guide de l'étudiant est à votre disposition  
sur le site [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)**

---

### **⊕ ATTENTION !**

**En tant qu'étudiant  
des formations  
sanitaires et sociales,  
vous relevez de la  
bourse de la Région  
Île-de-France,  
et non de celle  
du Crous.**



[fss@iledefrance.fr](mailto:fss@iledefrance.fr)

[01 53 85 73 84](tel:0153857384)

Des conseillers vous répondent  
sauf les mardis et vendredis après-midi.

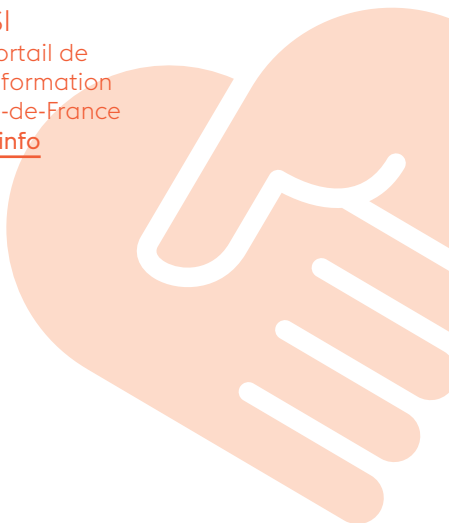
[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)



ET AUSSI

Oriane.info, le portail de  
l'orientation, de la formation  
et de l'emploi en Île-de-France

[www.oriane.info](http://www.oriane.info)





**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**



**RegionIleDeFrance**



**@iledefrance**



**iledefrance**